ANNEXE

Autorisations spéciales d'absence

de la Métropole Aix-Marseille-Provence

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE LIEES A DES EVENEMENTS DE LA VIE COURANTE

MOTIFS	DUREE PAR AN	OBSERVATIONS
CONCOURS / EXAMEN PROFESSIONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	1 jour	Pour chacune des épreuves (admissibilité et admission) à raison d'un concours et/ou d'un examen professionnel. Autorisation accordée sur présentation d'un justificatif.
DEMENAGEMENT	1 jour	Autorisation accordée sur présentation d'un justificatif.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026